

Travaux de la Chambre

le cas, c'est que le parti du député a refusé de faire franchir à ces projets de loi toutes les étapes plus rapidement.

M. Hnatyshyn: C'est faux.

M. Mazankowski: Vous vous contredisez.

M. Pinard: Pas du tout. Je dis que puisque nous avons été capables depuis dix jours de nous entendre pour faire franchir toutes les étapes à huit ou dix projets de loi, nous aurions pu également y ajouter les mesures relatives à la loi sur la sécurité de la vieillesse, à la loi nationale sur l'habitation et à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Tout ce qu'il nous fallait, c'était le consentement du parti tory, mais nous ne l'avons pas obtenu.

M. Mazankowski: Pourquoi avez-vous pris tant de temps pour présenter ce projet de loi? Que faisiez-vous il y a six mois?

M. Hnatyshyn: Quelles balivernes et quel charabia!

M. le Président: Avec tout le respect que je dois au député, la présidence a quelque difficulté à faire le lien entre toutes ces observations et la question à l'étude.

M. Pinard: Monsieur le Président, je vois que mon bon ami de Végréville vient de s'apercevoir que si les personnes âgées, les agriculteurs de l'Ouest et les propriétaires de maison ont été pris en otages, ce n'est pas par le gouvernement, mais bien par son propre parti. Le parti conservateur aurait pu facilement consentir à l'adoption de ces projets de loi sans délai.

Une voix: Nous aurions pu les adopter il y a un an et demi.

M. Pinard: Avant la fin de juin, monsieur le Président, les conservateurs auront l'occasion de donner leur consentement.

Justement, j'ai une offre précise à faire au député: je suis prêt à faire adopter ces trois projets de loi du consentement unanime cet après-midi si les conservateurs veulent bien consentir à l'unanimité à adopter le projet de loi C-39 dont nous sommes saisis. Je suis certain qu'ils ne voudront pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Quel fumiste!

M. Gustafson: Voulez-vous que les agriculteurs traînent ce boulet?

M. Pinard: Ils veulent marquer des points politiques. Ils ne tiennent pas à ce que le Parlement fasse son travail. Le député de Végréville devrait avoir honte.

M. Mazankowski: Vous devriez avoir honte.

M. Pinard: Ce sont le député et son parti qui prennent en otages les personnes âgées et les agriculteurs de l'Ouest. Je promets au député qu'il aura une autre occasion, après le congrès, de collaborer et de réagir plus favorablement aux offres généreuses du gouvernement en vue d'adopter non seulement les quatre projets de loi dont je parle, mais une foule d'autres mesures inscrites au *Feuilleton* et qui revêtent une grande importance pour les Canadiens. Dès l'instant où les conservateurs cesseront de faire de l'obstruction systématique et de retarder le débat comme ils l'ont fait si souvent au cours de la législature actuelle, notamment la fois où ils ont laissé sonner le timbre pendant quatorze jours, ce qui était honteux de leur part...

Mlle MacDonald: Les Canadiens ont approuvé notre geste.

M. Pinard: ... alors nous verrons comment régler tous ces problèmes.

Je le répète, les travaux prévus pour la semaine prochaine, et nous pourrions les examiner encore plus vite—je serai disposé à présenter d'autres projets de loi, à supposer que les conservateurs se préoccupent véritablement des personnes du troisième âge et des céréaliers de l'Ouest—sont les projets de loi C-9, C-40, C-37 et C-33. Si nous réussissons à adopter ces mesures avant la fin de la journée lundi, je serai ici personnellement pour indiquer à la Chambre les autres excellentes mesures que le gouvernement compte proposer.

M. Robison (Burnaby): Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre, je voudrais dire tout d'abord que nous sommes disposés à accepter l'offre très généreuse du président du Conseil privé, qui propose de poursuivre en septembre prochain le débat sur le projet de loi concernant le Service de sécurité. D'ici là, au lieu d'essayer de faire du chantage auprès des députés en gardant en otages les pensionnés de la vieillesse, les propriétaires de maison et les céréaliers de l'Ouest en raison de la politique du gouvernement, les députés de notre parti sont disposés à examiner au plus vite tous ces projets de loi, mais pas au détriment des libertés civiles fondamentales des Canadiens. Nous tenons à tirer les choses au clair à ce sujet. Nous sommes disposés à poursuivre le débat en septembre, comme l'a proposé le leader parlementaire du gouvernement, monsieur le Président.

A propos de mesures ministérielles pour aujourd'hui, qu'entend faire le gouvernement pour s'assurer que soit adopté, avant que le Chambre ne s'ajourne le 29 juin, ce projet de loi qui touche essentiellement la santé, la sécurité et la vie même de milliers de travailleurs canadiens, à savoir le projet de loi qui vise à modifier le Code canadien du travail? Le leader parlementaire du gouvernement va-t-il user avec les travailleurs canadiens du même genre de chantage dont il a usé avec les agriculteurs, les pensionnés et les propriétaires de maison?

M. Pinard: Monsieur le Président, le député semble troublé. Quelque chose semble l'irriter, je ne sais pas quoi. Il n'a pas à perdre son sang-froid. Il devrait se rendre compte que le projet de loi C-34 en question, tendant à modifier le Code canadien du travail, aurait aujourd'hui force de loi s'il avait lui-même permis à d'autres projets de loi d'être adoptés rapidement par la Chambre des communes. Il sait pertinemment et les Canadiens savent aussi—nous l'avons lu dans les journaux—qu'à cause de son attitude puérile et d'une obstruction systématique à l'égard du projet de loi C-9 à l'étape du comité et depuis que le comité en a fait rapport à la Chambre, il a été impossible au Parlement d'adopter rapidement le projet de loi C-34.

Je tiens cependant à rappeler à la Chambre et aux travailleurs du Canada que, malgré l'attitude dilatoire du député, nous avons réussi à présenter le projet de loi, à négocier son adoption à l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer au comité et que l'une des choses que nous tenons à faire avant la fin de juin, c'est de faire franchir à cette mesure l'étape de la troisième lecture. Si le député veut faire preuve d'un peu plus de maturité et nous permettre d'en terminer avec le projet de loi C-9, nous pourrions nous occuper de tous les projets de loi qui sont maintenant à l'étape du rapport.